Département du Haut-Rhin
MAIRIE DE DANNEMARIE

1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE PERMANENT DU MAIRE n°47/2022
Portant règlementation relative à la délimitation d'une zone 30

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25 et R 413-1 ;

VU le Code de la Route et notamment son article L.411-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation routière et les articles R 110-2 et R 411-4 relatifs à la définition et à la fixation du périmètre et de l'aménagement des zones « 30 » ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

CONSIDERANT que le Maire au titre de ses pouvoirs de Police est chargé d'assurer et de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique.

ARRETE

Article 1er : Il est instauré une **Zone 30 dans le secteur dit "LARGUE "**
Cette zone est constituée des voies suivantes :
Rue Brigade Alsace Lorraine – Rue des Ecoles – Rue de la Largue – Rue des Primevères – Rue du Stade – Rue du Viaduc.

Article 2 : La vitesse de tout véhicule à moteur (sauf véhicules d'urgence) est soumise à 30 km/heure. Les zones 30 étant matérialisées par des panneaux conformément à la réglementation et seront implantés en début de zone, dans les rues Brigade Alsace Lorraine et rue du Stade.

Article 3 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- La Police Municipale de Dannemarie
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 26 avril 2022

Le Maire



Alexandre BERBETT